



## **Nouveaux petits crédits récurrents; décision**

**Proposition :**  
**Le Synode approuve de petits crédits récurrents d'un montant total de 50'800 francs.**

### **1. Entretien de l'exposition «Re-formation»**

*Crédit annuel en francs:* 2700.00

*Durée:* 2018 – 2021

*Compte n°:* 400.317.01

Le secteur Paroisses et formation a reçu mandat du groupe de pilotage (GP) Jubilé de la Réforme de concevoir et réaliser une exposition itinérante mettant en évidence les liens entre la Réforme et des questions et évolutions sociales actuelles. Des vitrines et des boîtes d'optique accompagnées de textes explicatifs permettent aux personnes intéressées de découvrir les nombreux rapports qui existent entre l'époque actuelle et le temps de la Réforme. Grâce à sa conception modulaire, l'exposition peut être adaptée aux conditions locales.

L'exposition itinérante «Re-formation – La Réforme en marche depuis 500 ans», dont une version française réalisée sur mandat du GP est également disponible, restera encore à la disposition des paroisses après 2017 – on pourrait même envisager une utilisation jusqu'au jubilé de la Réforme bernoise en 2028, des premières demandes en ce sens nous étant déjà parvenues. Pour maintenir les objets en parfait état, certains travaux d'entretien seront nécessaires. En outre, les brochures de l'exposition (livrets) devront être réimprimées ponctuellement dans leur langue respective (d/f).

### **2. Crédit «Forum pour les droits humains en Israël-Palestine»**

*Crédit annuel en francs:* 5000.00

*Durée:* 2018 – 2021

*Compte n°:* 592.331.03

Le forum coordonne l'activité de différentes organisations non gouvernementales de Suisse engagées dans la promotion des droits humains en Israël et en Palestine. Il offre également un cadre pour adopter des positions communes envers les autorités politiques en Suisse.

En raison de la situation dans l'ensemble du Proche-Orient, les tâches du forum tendent à augmenter. Cette dépense relativement modeste peut contribuer à éviter que les nombreux acteurs n'agissent de façon dispersée dans ce contexte extrêmement sensible.

### **3. Bureau-conseil de la Société pastorale cantonale; poursuite du subventionnement; crédit récurrent 2018-2019; décision**

*Crédit annuel en francs:* 10'000.00  
*Durée:* 2018 – 2019  
*Compte n°:* 699.331.01

L'art. 1 du contrat de prestations relatif au bureau-conseil de la pastorale pour les pasteures et les pasteurs ainsi que leurs proches expose la situation initiale comme suit:

<sup>1</sup> La Société pastorale évangélique réformée Berne-Jura-Soleure (pastorale) gère un bureau-conseil pour les pasteures et les pasteurs ainsi que leurs proches en vertu de la décision du comité de la pastorale et des informations figurant sur le site internet de cette dernière.

<sup>2</sup> Le Synode des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure a décidé, lors de la session des 5/6 décembre 2006, d'apporter son soutien financier au bureau-conseil, dans les limites de certaines conditions-cadres, pour la période 2007 à 2009. Il a chargé le Conseil synodal de conclure un contrat de prestations à cet effet.

L'art. 3 définit le but du bureau-conseil comme suit:

<sup>1</sup> Le bureau-conseil se met au service des pasteures et des pasteurs ainsi que, dans les limites de l'article 4, de leurs proches dans des situations humaines difficiles qui présentent un lien avec leur activité professionnelle. Il permet de clarifier la situation; il aide à développer des perspectives et à trouver des solutions, il encourage les démarches personnelles et met au besoin les intéressés en contact avec des spécialistes ou des services spécialisés en ce qui concerne des questions particulières.

<sup>2</sup> Par ce service, le bureau-conseil contribue à la promotion de la santé et permet aux pasteures et aux pasteurs de travailler avec plus de sérénité.

Les trois premières séances de consultation par cas sont gratuites pour tous les pasteures et pasteurs du territoire des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ainsi que pour leurs proches (art. 5, al. 1). Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure remboursent à la pastorale les charges de personnel relatives à cette offre, y compris les coûts salariaux et la part de l'employeur aux contributions relevant des assurances sociales légales. Elles remboursent les coûts effectifs, toutefois à concurrence de 55 séances de consultation par année au maximum et d'un montant total de 10 000 francs par année (art. 7).

Le controlling de l'activité du bureau-conseil incombe au Conseil synodal. Il est régi par l'art. 8 du contrat de prestations, qui a la teneur suivante :

<sup>1</sup> La pastorale remet chaque année au Conseil synodal, jusqu'au 31 janvier de l'année suivante au plus tard, un rapport écrit sur l'activité du bureau-conseil (reporting).

<sup>2</sup> Le reporting comprend des indications sur

- a) le nombre des séances de consultation tenues et celui des personnes prises en charge,
- b) les sujets abordés les plus importants,

c) les charges et les éventuelles recettes afférant au bureau-conseil.

<sup>3</sup> Le rapport garantit la protection de la personnalité. L'identité des personnes en quête de soutien n'est pas dévoilée.

Aux fins de garantir la qualité du bureau-conseil, le responsable du secteur Théologie conduit chaque année, sur la base du rapport, un entretien d'évaluation avec le président ou la présidente de la Société pastorale et le ou la titulaire du poste au bureau-conseil.

Le contrat de prestations est conclu à chaque fois pour la durée du crédit alloué par le Synode, la dernière fois pour la période 2014-2017. Etant donné que le transfert des rapports de service des ecclésiastiques au 1<sup>er</sup> janvier 2020 nécessitera également une révision de la réglementation du développement du personnel pastoral et de son financement, la prolongation de crédit proposée par le Conseil synodal est limitée aux années 2018/19.

Le bureau-conseil pour les ecclésiastiques a été créé en 2007 face à l'évidence que la profession pastorale devenait de plus en plus complexe dans une société en constante évolution. La communauté des fidèles s'individualise et se pluralise sans cesse, et l'enseignement de l'Évangile devient plus difficile dans une société qui s'éloigne toujours plus des traditions religieuses en général et chrétiennes en particulier. Face à la multiplicité des tâches, le rôle du pastorat est de plus en plus diffus, la délimitation entre travail et vie privée s'estompe. Ce sont là quelques-uns des thèmes qui sont à mettre en rapport avec le fardeau qui pèse sur la profession ecclésiastique. En raison des suppressions de postes pastoraux consécutives aux dernières mesures d'économies décidées par le canton et du transfert des rapports de service des ecclésiastiques au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le besoin en matière de conseils se maintiendra à l'avenir.

Il arrive régulièrement que ces charges engendrent des crises personnelles, qui nécessitent une structure de soutien. C'est la vocation du bureau-conseil de la Société pastorale. Les chiffres sont éloquentes et soulignent l'importance de ce service. Le contingent de consultations est en effet épuisé chaque année.

Le Conseil synodal